

## LA COMMUNE DE QUINSON COMMUNIQUE

### Objet: reprise des concessions funéraires

Le cimetière de la commune de Quinson compte actuellement environ un peu plus de deux cent concessions funéraires. Construit à la fin du XIXe siècle, le cimetière historique saturé a bénéficié dans les années 1980 d'une extension qui à son tour, à court terme, sera également saturée.

Les rares emplacements encore disponibles ont incité le Conseil Municipal, par délibération en date du 21 novembre 2023, à mettre en œuvre comme de nombreuses communes rurales, la procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

La commission municipale en charge de la gestion de ce dossier a sélectionné le 12 février 2024 soixante-dix concessions qui présentent des signes extérieurs d'abandon occasionnés par l'absence d'entretien régulier qui s'explique en grande partie par la disparition des familles.

Les familles concernées par cette procédure disposeront de trois périodes de Toussaint, de février 2024 à décembre 2026, pour se faire connaître et exprimer leurs observations.

Chaque concession sélectionnée sera signalée par une plaque individuelle d'information. La bonne gestion du cimetière, l'amélioration de l'aspect visuel de ce lieu de mémoire et de recueillement, la volonté d'éviter une nouvelle extension du cimetière fort onéreuse pour le budget municipal, justifient la mise en œuvre de cette procédure de reprise, conduite dans le strict respect de la réglementation.

Procédure longue et juridiquement complexe, qui fin 2026 permettra à la commune de disposer de nouveaux emplacements pour répondre à la demande des habitants qui souhaitent acquérir une concession pour constituer la dernière demeure de leurs défunts.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du secrétariat de mairie.

Numéro de téléphone : 04 92 74 40 25